

Mitteilung an alle Anteilseigner der Natixis Fonds:

Anbei finden Sie die Information der Fondsgesellschaft, folgende Fonds sind betroffen:

FR0010923375 Natixis Asset Management H2O Multibonds - R CAP

Details können Sie der beigefügten Anlage entnehmen. Falls Ihre Kunden diesen Änderungen nicht zustimmen und die Möglichkeit besteht, die Anteile ohne Gebühren seitens der Fondsgesellschaft zurückzugeben, können Sie den Verkauf der Anteile direkt in MoventumOffice erfassen.

Bitte nehmen Sie zur Kenntnis, dass für die Abwicklung dieser Aufträge die im Preis- und Leistungsverzeichnis von Moventum ausgewiesenen Gebühren und die auf MoventumOffice angegebenen Annahmeschlusszeiten gelten.



Le 30/11/2021

LETTRE D'INFORMATION AUX PORTEURS DU FCP

H2O MULTIBONDS FCP

Codes ISIN		
Part REUR(C) : FR0010923375	Part REUR(C/D) : FR0011981851	Part RUSD (C) : FR0011981836
Part RSGD (C) : FR0011973650	Part HCHF-R (C) : FR0011061795	Part HUSD-R (C) : FR0011973676
Part HSGD-R(C) : FR0013186681	Part IEUR (C) : FR0010930438	Part IUSD(C) : FR0010930735
Part ISGD(C) : FR0011973668	Part HCHF-I (C) : FR0012538049	Part HUSD-I (C) : FR0011973684
Part HSGD-I(C) : FR0013186699	Part NEUR(C) : FR0013186707	Part HCHF-N(C) : FR0013186715
Part SREUR (C) : FR0013393329	Part SREUR (C/D) : FR0013404092	Part HSGD-SR (C) : FR0013393337
Part HUSD-SR (C) : FR0013393345	Part HCHF-SR (C) : FR0013393352	Part Q-EUR (C) : FR0014001610



Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du fonds communs de placement **H2O MULTIBONDS FCP** (ci-après, le « FCP ») géré par la société de gestion H2O AM EUROPE et nous vous remercions de votre confiance.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

Dans le cadre de différentes évolutions réglementaires, nous vous informons que les modifications suivantes vont intervenir sur votre fonds :

- Changement des indices de référence, et en conséquence, de l'objectif de gestion, en application de la réglementation européenne sur les indices de référence (Règlement (UE) 2016/1011 – *Benchmarks Regulation* (BMR) du 08/06/2016). Ainsi, les indices EONIA et LIBOR appelés à disparaître prochainement doivent être remplacés.

Les nouveaux indices de référence, en accord avec les recommandations de place, seront :

- €STR (Euro Short Term Rate) capitalisé au lieu de EONIA capitalisé
- SARON (Swiss Average Rate Overnight) capitalisé au lieu du LIBOR CHF 1 mois
- SOFR (Secured Overnight Financing Rate) capitalisé au lieu du LIBOR USD à 1 mois

Ce changement n'aura pas d'impact sur la gestion du FCP mais aura une incidence sur les frais. Il entraînera (dans le cas du remplacement de l'EONIA) ou pourra entraîner (dans le cas du remplacement des taux LIBOR) une augmentation des frais variables (les commissions de surperformance seront/pourront être provisionnées plus rapidement).

En effet, l'EONIA est indexé sur l'€STR et est exprimé par la formule d'équivalence suivante : EONIA = €STR +8,5 points de base. En revanche, les taux SONIA/SARON/SOFR ne présentent pas d'écart fixe avec les anciens taux LIBOR.

- Insertion d'une mention relative au règlement européen 2020/852 du 18/06/2020 dit « Taxonomie » qui fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est



H2O Asset Management

« durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne. Nous vous rappelons que le FCP relève de l'article 6 du règlement européen 2019/2088 dit « SFDR ».

- Modification de la section « Commission de surperformance » conformément aux orientations de l'ESMA en date du 05 novembre 2020 (ESMA 34-39-992).

Par ailleurs, dans le cadre de la réorganisation des équipes de gestion suite au Brexit, la délégation de gestion financière à H2O AM LLP (Londres) prend fin. La gestion du FCP sera désormais mise en œuvre depuis Paris par une équipe constituée de gérants de H2O AM Europe précédemment en charge des OPC global macro à Londres. Une délégation de gestion financière à H2O Monaco S.A.M est mise en place ; l'équipe de gestion monégasque sera amenée à contribuer à la gestion du FCP. L'objectif de volatilité réalisée (ex-post) annuelle est supprimé dans la mesure où la société de gestion préfère s'engager sur un budget de risque estimé (ex-ante) maximum au sein duquel elle calibre ses stratégies d'investissement.

En outre, le niveau du levier (donné à titre indicatif) passe de 16 à 40. La raison en est le constat fait par la société de gestion que les mesures de risque traditionnelles ne permettent pas de quantifier l'amplitude des événements de marché les plus extrêmes, à l'instar de ceux de mars 2020. Il faut donc les compléter par de nouvelles stratégies de protection qui viennent s'ajouter aux positions existantes et augmentent ainsi l'engagement (levier) du FCP sans en accroître le risque.

Enfin, la section relative aux règles d'investissement précise désormais que, dans le respect des ratios réglementaires, l'OPCVM pourra investir jusqu'à 100% de son actif en titres garantis par un Etat, une collectivité publique territoriale et/ou un organisme international à caractère public, à condition que ces 100% soient répartis sur six émissions au moins dont aucune ne représente plus de 30% de l'actif.

Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif de l'ensemble des modifications.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces changements, qui ne sont pas soumis à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers, s'effectueront le 1^{er} janvier 2022, de manière automatique sans intervention de votre part.

Si ces modifications ne vous convenaient pas, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts, le Fonds n'appliquant pas de commission de rachat.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil rendement / risque : non

Augmentation du profil de risque : non

Augmentation potentielle des frais : oui

⇒ Amplitude de l'évolution du profil de rendement/risque : Non significatif ¹

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRI et l'évolution de l'exposition du Fonds à une ou plusieurs typologies de risques.



Quel est l'impact de ces modifications sur votre fiscalité ?

Ces modifications n'ont pas d'impact sur votre fiscalité.

En cas d'incertitude, nous vous conseillons de vous rapprocher d'un conseiller ou d'un professionnel en fiscalité.

Quelles sont les principales différences avant et après les modifications ?

Acteurs intervenant sur l'OPCVM		
	Avant modification	Après modification
Délégation de la gestion financière	H2O AM LLP La délégation porte sur la stratégie d'investissement	H2O MONACO S.A.M. Le déléataire contribuera partiellement à la gestion financière aux côtés de la société de gestion
Délégation de la gestion financière	H2O MONACO S.A.M. La délégation porte sur la génération d'idées de gestion et la construction du portefeuille	



Régime juridique et politique d'investissement		
	Avant modification	Après modification
Objectif de gestion/indicateur de référence pour les parts REUR, IEUR, NEUR et SREUR et Q-EUR	Réaliser une performance supérieure de 2,1% l'an à celle de l'EONIA capitalisé quotidiennement pour les parts SREUR, de 2,6% l'an à celle de l'EONIA capitalisé quotidiennement pour les parts REUR, de 2,9% l'an à celle de l'EONIA capitalisé quotidiennement pour les parts NEUR, de 3% l'an à celle de l'EONIA capitalisé quotidiennement pour les parts IEUR et de 3,60% l'an à celle de l'EONIA capitalisé quotidiennement pour les parts QEUR	Réaliser une performance supérieure de 2,1% l'an à celle de l'ESTR capitalisé quotidiennement pour les parts SREUR, de 2,6% l'an à celle de l'ESTR capitalisé quotidiennement pour les parts REUR, de 2,9% l'an à celle de l'ESTR capitalisé quotidiennement pour les parts NEUR, de 3% l'an à celle de l'ESTR capitalisé quotidiennement pour les parts IEUR et de 3,60% l'an à celle de l'ESTR capitalisé quotidiennement pour les parts QEUR
Objectif de gestion/indicateur de référence pour les parts HCHF-SR, HCHF-R, HCHF-N et HCHF-I	Réaliser une performance supérieure de 2,1% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) CHF 1 mois capitalisé quotidiennement pour les parts HCHF-SR, de 2,6% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) CHF 1 mois pour les parts HCHF-R, de 2,9% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) CHF 1 mois pour les parts HCHF-N, de 3% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) CHF 1 mois pour les parts HCHF-I	Réaliser une performance supérieure de 2,1% l'an à celle du SARON (Swiss Average Rate Overnight) capitalisé quotidiennement pour les parts HCHF-SR, de 2,6% l'an à celle du SARON (Swiss Average Rate Overnight) capitalisé quotidiennement pour les parts HCHF-R, de 2,9% l'an à celle du SARON (Swiss Average Rate Overnight) capitalisé quotidiennement pour les parts HCHF-N, de 3% l'an à celle du SARON (Swiss Average Rate Overnight) capitalisé quotidiennement pour les parts HCHF-I



Objectif de gestion/indicateur de référence pour les parts IUSD, RUSD, HUSD-SR, HUSD-R et HUSD-I	Réaliser une performance supérieure de 2,1% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) USD 1 mois pour les parts HUSD-SR, de 2,6% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) USD 1 mois pour les parts RUSD et HUSD-R de 3% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) USD 1 mois pour les parts IUSD et HUSD-I	Réaliser une performance supérieure de 2,1% l'an à celle du SOFR (Secured Overnight Financing Rate) capitalisé quotidiennement pour les parts HUSD-SR, de 2,6% l'an à celle du SOFR (Secured Overnight Financing Rate) capitalisé quotidiennement pour les parts RUSD et HUSD-R de 3% l'an à celle du SOFR (Secured Overnight Financing Rate) capitalisé quotidiennement pour les parts IUSD et HUSD-I
Volatilité ex post annuelle moyenne	[10% ; 18%]	N/A
Niveau de levier indicatif	16	40
Taxonomie (Règlement (UE) 2020/852)		Les investissements sous-jacents à ce FCP ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Règles d'investissement	L'OPCVM respecte les règles d'investissement des OPCVM édictées par le Code monétaire et financier.	L'OPCVM respecte les règles d'investissement des OPCVM édictées par le Code monétaire et financier. En particulier, l'OPCVM pourra investir jusqu'à 100% de son actif en titres garantis par un Etat, une collectivité publique territoriale et/ou un organisme international à caractère public, à condition que ces 100% soient répartis sur six émissions au moins dont aucune ne représente plus de 30% de l'actif.

Modification du profil rendement/risque		
	Avant modification	Après modification
Niveau de risque/Rendement sur une échelle de 1 à 7	7	7

Frais	Avant modification	Après modification	
Commission de surperformance / Taux de référence	25% TTC de la surperformance par rapport aux taux de référence ci-dessous :	25% TTC de la surperformance par rapport aux indices de référence ci-dessous :	



	<p>Pour les parts libellées en Euro :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'EONIA capitalisé quotidiennement + 2,60% l'an pour les parts REUR ; - EONIA capitalisé quotidiennement + 3% l'an pour les parts IEUR ; -EONIA capitalisé quotidiennement + 2,90% l'an pour les parts NEUR ; - EONIA capitalisé quotidiennement + 2,10% l'an pour les parts SREUR <p>Pour les parts libellées en CHF :</p> <p>LIBOR CHF 1 mois (libellé en franc suisse) majoré de 3% l'an pour la part HCHF-I, de 2,90% l'an pour la part HCHF-N, de 2,60% l'an pour les parts HCHF-R de 2,10% l'an pour les parts HCHF-SR.</p> <p>Pour les parts libellées en USD :</p> <p>LIBOR USD à 1 mois (libellé en dollar US) majoré de 3% l'an pour les parts IUSD et HUSD-I, de 2,60% l'an pour les parts RUSD et HUSD-R ; de 2,10% pour les parts HUSD-SR</p>	<p>Pour les parts libellées en Euro :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ESTR capitalisé quotidiennement + 2,60% l'an pour les parts REUR ; - ESTR capitalisé quotidiennement + 3% l'an pour les parts IEUR ; - ESTR capitalisé quotidiennement + 2,90% l'an pour les parts NEUR ; - ESTR capitalisé quotidiennement + 2,10% l'an pour les parts SREUR <p>Pour les parts libellées en CHF :</p> <p>SARON (Swiss Average Rate Overnight) capitalisé + 3% l'an pour la part HCHF-I</p> <ul style="list-style-type: none"> - SARON (Swiss Average Rate Overnight) capitalisé + 2,90% l'an pour la part HCHF-N ; SARON (Swiss Average Rate Overnight) capitalisé + 2,60% l'an pour les parts HCHF-R ; SARON (Swiss Average Rate Overnight) capitalisé + 2,10% l'an pour les parts HCHF-SR <p>Pour les parts libellées en USD :</p> <ul style="list-style-type: none"> SOFR (Secured Overnight Financing Rate) capitalisé + 3% l'an pour les parts IUSD et HUSD-I ; SOFR (Secured Overnight Financing Rate) capitalisé + 2,60% l'an pour les parts RUSD et HUSD-R ; SOFR (Secured Overnight Financing Rate) capitalisé + 2,10% l'an pour les parts HUSD-SR 	
--	--	--	--

Informations pratiques

	Avant modification	Après modification
Part Q-EUR	Souscription réservée aux collaborateurs du groupe H2O AM	Souscription réservée aux collaborateurs et aux entités du groupe H2O AM



H2O
Asset Management

Eléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur :

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance des DICI et prospectus du Fonds H2O MULTIBONDS FCP qui ont été modifiés.

Les nouvelles versions des DICI et du prospectus entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et seront disponibles au siège social de la société de gestion :

H2O AM EUROPE : 39 avenue Pierre 1^{er} de Serbie – 75008 Paris, France ou sur son site internet à l'adresse : www.h2o-am.com.

De plus, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.